

## Mairie de Château-Chalon

### PROCES-VERBAL DU LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022 -18H30

<u>Présents</u>: Philippe GUYOT, René LACROIX, Laurent MACLE, Jean-Jacques MUTIAUX, Patrick NICOD, Gabrielle RIZZI & Christian VUILLAUME.

Etaient excusés: Olivier CRESPIN, Alain MAIGROT (donne pouvoir à Monsieur GUYOT), Fabien MALAVAL (donne pouvoir à Madame RIZZI) & Aurélien SALVADORI (donne pouvoir à Monsieur MACLE).

Secrétaire de séance : Monsieur René LACROIX.

Eu égard au calendrier sportif, l'ordre du jour est aménagé afin de passer en priorité les délibérations et de clore la séance à 19h45.

#### 1. Demande d'adhésion du SIVOS de Sellières au SICOPAL

Le SIVOS de Sellières a procédé à une demande d'adhésion au SICOPAL. La commune en qualité d'adhérente doit se prononcer sur ce point. Le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion du SIVOS de Sellières au SICOPAL.

#### 2. Don de deux dalles funéraires à la commune par Monsieur Jean-Louis SURET

Monsieur Jean-Louis SURET a fait le vœu de léguer à la commune de Château-Chalon deux dalles funéraires, d'une part celle de Louise de Luyrieux et d'autre part celle de Marguerite de Sugny.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don. Les conditions posées par Monsieur SURET notamment concernant l'installation dans l'église Saint-Pierre seront respectées.

L'ensemble de la municipalité adresse sa plus vive reconnaissance à Monsieur SURET et la famille SURET-MARCHANDON DE LA FAYE pour ce don revêtant un grand intérêt patrimonial et historique.

#### 3. Garantie d'emprunt présentée par l'Association Foncière de Château-Chalon

L'Association Foncière de Château-Chalon, présidée par Monsieur Laurent MACLE, a souscrit un prêt d'un montant de 20 000 euros afin de pouvoir mener à bien les travaux d'entretien relevant de sa compétence. Il est demandé à la commune de se porter caution de ce prêt d'un montant de 20 000 euros souscrit sur une durée de 84 mois et à un taux fixe de 3,18%. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité cette demande de garantie. Monsieur Laurent MACLE s'abstient.

#### 4. Mise en place d'un diagnostic assainissement obligatoire lors de toute session immobilière

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un diagnostic obligatoire pour toute vente d'immeuble et ce au regard des difficultés rencontrées dans la gestion des eaux usées sur notre territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place un diagnostic assainissement pour toute vente d'immeuble au sein de la commune et ce aussi bien pour les immeubles relevant du réseau collectif ou dépendant du SPANC.

# 5. <u>Compte-rendu des activités de la commission urbanisme et propositions des modifications de la règlementation SPR</u>

Monsieur René Lacroix, adjoint en charge de l'urbanisme prend la parole afin de présenter le compte-rendu des activités de la commission urbanisme et ainsi évoquer les propositions de modifications. Les propositions de modifications ont été transmises en amont du conseil aux élus.

Monsieur Lacroix adresse tout d'abord ses remerciements aux membres de la commission qui se sont mobilisés lors de quatre réunions sur ce sujet. Il présente ensuite les propositions de modifications.

Le Maire porte rapidement le débat sur les matériaux autorisés par la SPR qui n'ont pas évolué. Monsieur Lacroix avance le fait que le bois et l'acier restent préconisés car le bois peint en usine ou certains aciers sont des matériaux qui vieillissent très bien et participe à l'esthétique de notre village. Monsieur Reichardt a insisté lors des réunions sur les qualités du bois peints en usine qui serait de plus un meilleur isolant.



Département du Jura • Mairie • 1, place de la Mairie 39210 CHATEAU-CH Tél./Fax : 03 84 44 62 90 • E.mail : <u>mairie.chateau-chalon@wanadoo.l.</u> Ouvertures : lundi et mercredi de 17h00 à 18h30



## Mairie de Château-Chalon

Monsieur Macle fait remarquer que même si il vieillit mieux que du bois classique sa durée de vie reste d'une vingtaine d'année.

Monsieur Mutiaux prend la parole pour soulever le débat sur certains points. Il émet des réserves quant aux matériaux prévus par le SPR. Par exemple les volets en composite avec isolation intégrée semblent plus pertinents d'un point de vue écologique que les simples volets en bois sans compter que le résultat d'un point de vue esthétique est aujourd'hui bluffant.

Le débat porte largement sur la non modifications des matériaux acceptés dans le SPR. Monsieur le Maire met en avant le fait qu'il faut à la fois prendre en considération les enjeux esthétiques forts de notre cité tout comme les enjeux sociaux.

Monsieur Mutiaux considère que certaines propositions restent floues par exemple sur les ouvertures dans le toit. Il considère que les propositions faites entretiennent un flou qui ne peut être que sujet à interprétation.

Concernant les capteurs solaires : Monsieur Mutiaux met en exergue que ce sont des installations qui captent la chaleur du soleil pour chauffer c'est donc une technologie différente du photovoltaïque et qui est dépassée aujourd'hui. Par conséquent quel est l'intérêt d'y inclure cette donnée dans le dossier.

Concernant le plateau, la commission propose de permettre la construction par les agriculteurs de maison attenant à leur exploitation alors même qu'à l'heure actuelle seule la construction d'un hangar pouvait être autorisée. Monsieur Mutiaux met en avant le fait que cela contribue à avantager une catégorie de la population. Quid de l'agriculteur qui à la veille de sa retraite procède à la construction d'une maison sur le plateau ?

Enfin, il interroge l'assemblée sur la dérogation aux règles du cahier des charges qui est proposée pour les bâtiments publics. Pourquoi tenter d'échapper au carcan architectural que l'on impose aux autres ? Monsieur Lacroix lui répond en mettant en exergue l'intérêt public, qui dans certain cas, peut primer sur l'intérêt particulier. Il convient donc d'évaluer l'intérêt de chaque matériau par rapport aux différents projets.

Au vu du débat posé par le document présenté, Monsieur le Maire propose de reporter à un prochain conseil la prise de décision concernant ce dossier faute de trouver un terrain d'accord. Il estime aussi que les modalités d'acceptation de ces modifications hors d'une procédure lourde semblent compromises.

#### **Questions diverses**

- Les vœux se dérouleront le 8 janvier de 11h à 11h30.
- Concernant la gestion de la station de l'eau : le coût sera d'environ 30 000 euros par an pour la gestion par un prestataire. La technicité du système d'ultrafiltration pose aujourd'hui problème.
- En 2023, le village sera animé par des évènements autour de Bernard Clavel dont on célébrera le centenaire. La Maison de la Haute Seille prévoit une programmation à ce sujet.
- Concernant la limitation de l'éclairage public la nuit : il est décidé de laisser passer les fêtes de fin d'année pour procéder à l'extinction.
- Commission déchets: on tend vers une zéro poubelle publique avec la mise en place de trois pôles de tri: «
  100% paysage / 0 déchets ». Cependant rien n'est acté à ce jour.
- Concernant les investissements prioritaires en 2023 ils seront détaillés en janvier mais on peut déjà évoquer les points suivants :

Conduite d'eau : 300 000 euros, Toiture de l'église : 225 000 euros, Murs de l'ASA : 100 000 euros.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire:

Le secrétaire :

Departement du Jura • Mairie • 1, place de la Mairie 39210 CHATEAU-CH Tél./Fax : 03 84 44 62 90 • E.mail : <u>mairie.chateau-chalon@wanadoo.l.</u>

Ouvertures : lundi et mercredi de 17h00 à 18h30

Cités de caractère